

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-501

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1110626-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
		N° 2025-501

Attribution de subventions - Appel à projets dans le domaine de l'accès durable à l'énergie - Décision - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Plusieurs possibilités de financements sectoriels d'actions de solidarité internationale ont vu le jour depuis 20 ans du fait du législateur permettant aux collectivités territoriales et établissements publics français de financer des projets de coopération décentralisée ou des aides d'urgence. En matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la loi Oudin Santini du 9 février 2005 a ouvert cette voie, dispositif mis en œuvre depuis 2013 par Bordeaux Métropole. De manière similaire, l'amendement Pintat de 2007 permet d'élargir ces financements à des actions portant sur l'accès durable à l'énergie. En 2022, environ 685 millions de personnes n'avaient toujours pas accès à l'électricité dans le monde, principalement en Afrique subsaharienne qui concentre plus de 80 % de la population mondiale sans électricité.

Bordeaux Métropole a adopté une délibération-cadre le 30 juin 2023 (cf. délibération 2023-346), fixant l'objectif d'élargir son soutien historique sur l'accès à l'eau et l'assainissement à d'autres services essentiels. A ce titre, un premier appel à projets a été lancé dans le domaine de l'accès durable à l'énergie, afin de soutenir des actions de solidarité internationale portées par des acteurs associatifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Cet appel à projets a été publié sur le site de Bordeaux Métropole du 11 avril au 06 juin 2025, conformément à la délibération du 4 avril 2025 intitulé « lancement d'un appel à projets dans le domaine de l'accès durable à l'énergie » (2025-165).

Au total, **7 candidatures** ont été réceptionnées et **6** d'entre elles ont été déclarées admissibles. Les projets proposés sont localisés dans **5 pays d'intervention** dont la moitié en Afrique subsaharienne : 2 au **Bénin** et 1 en **Côte d'Ivoire**. Les autres actions se situent en **Arménie**, à **Cuba** et au **Maroc**.

Chaque dossier a fait l'objet d'une double analyse par la Direction Stratégie et action énergétique (Direction Générale Transition écologique et ressources environnementales - DG TERE) et la Direction des relations internationales, sur la base des critères figurant dans le règlement de l'appel à projets (cf. délibération n°2025-165). Une attention particulière a notamment été portée sur les critères d'admissibilité et de solvabilité des structures candidates et les critères d'éligibilité des projets proposés.

Un Comité technique s'est réuni le 3 juillet 2025, composé des directions techniques spécialisées de Bordeaux Métropole.

Les conclusions ont été présentées lors du **jury de sélection du 10 juillet 2025** présidé par les Vice-présidentes :

- Mme Claudine BICHET, en charge du climat, de la transition énergétique et de la santé,
- Mme Céline PAPIN, en charge des équilibres des territoires, des relations internationales et du dialogue citoyen.

Les membres du jury ont ainsi retenu **5 projets**, pour un montant total de 135 300 € de subventions attribuées. Les premières tranches de versement des subventions à hauteur de 60% des montants sollicités, soit 81 180 €, seront versées en 2025 après signature des

conventions. Les tranches de paiement intermédiaires ainsi que les soldes de ces subventions seront respectivement versés sur les exercices budgétaires 2026 et 2027.

Vous trouverez en annexe le classement détaillé des 5 structures lauréates de cet appel à projets sur la thématique de l'accès durable à l'énergie.

Parmi les 5 projets retenus, 3 subventions inférieures à 23 000 € font l'objet d'une décision signée par la Présidente de Bordeaux Métropole en vertu de la délibération 2024-118 du 15 mars 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil métropolitain à la Présidente.

La formalisation sera effective à la signature d'une convention entre les porteurs de projets et Bordeaux Métropole, qui précisera notamment :

- L'objet et la temporalité ;
- Les conditions et les modalités de versement des subventions ;
- Les conditions de suivi et de contrôle de la réalisation des projets ;
- Les modalités d'évaluation de l'impact des projets ;
- Les engagements réciproques.

L'enveloppe disponible restante au titre de l'exercice 2025, imputée en nature analytique 65748 pour un montant total de 44 290,00 €, pourra être affecté à un autre projet, à la communication ou à l'évaluation des actions dans ce domaine de l'accès durable à l'énergie.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1615.1.1 du code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1115-1 et suivants ;

VU la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 relative au règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole ;

VU la délibération n°2023-346 du 30 juin 2023 relative au cadre d'intervention des financements solidaires ;

VU l'amendement Pintat de 2007 relatif à la politique de développement et de solidarité internationale, délimitant le « 1% Energie », permettant la mobilisation d'un pourcent du budget principal des collectivités territoriales ;

VU les avis rendus par le jury de sélection, retenant **5** projets pour le dispositif « accès durable à l'énergie » pour lequel seront menées des actions de solidarité internationale.

CONSIDERANT l'intérêt de Bordeaux Métropole à participer de façon significative à l'atteinte des objectifs du développement durable grâce aux dispositifs de financements solidaires « accès durable à l'énergie » ainsi que les enjeux de financement et d'accompagnement des actions de solidarité internationale et des actions de coopération décentralisée dans le domaine de l'accès durable à l'énergie,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux organismes mentionnés ci-dessous les subventions suivantes :

- Initiative Développement : 50 000 € ;
- Fonds Arménien de France : 40 000 €.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant, en vue de la réalisation des projets mentionnés ci-dessus, et dans la limite des montants ainsi définis, à signer les conventions bipartites et potentiels avenants avec chacune des associations concernées.

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes au dispositif « accès durable à l'énergie » sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice en cours - chapitre 65 – article 65748 – fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,